

POUR LA RENTRÉE 2022/2023



1ère inscription à l'école pour les enfants nés en 2019

c'est-à-dire ayant trois ans
révolus au 31 décembre 2022

(à Panazol, pas d'accueil pour
les enfants nés en 2020,
pas d'accueil en cours d'année)

La démarche est la suivante :

- 1 Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur www.mairie-panazol.fr (rubrique Actualités ou Espace famille > Écoles et restauration scolaire). Dossiers également disponibles à l'accueil de la mairie.
- 2 Ils doivent être **déposés au plus tard le 15 avril 2022** à l'adresse mail dédiée ou à l'accueil de la mairie : inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr
- 3 Suite à l'instruction du dossier, un certificat d'inscription vous sera communiqué par retour de mail
- 4 Dès réception du certificat, les familles doivent prendre contact avec l'établissement scolaire afin de finaliser l'admission

